

Télécentrale 900

Doc	a035001
Date de publication	21/06/1986
Origine	NR
Thèmes	Service 100

Le Professeur Beckers, Directeur général à la Santé publique, envoie au Conseil national une monographie "Actualisation des problèmes de l'aide médicale urgente". Il demande l'avis du Conseil sur la qualification de la personne à choisir pour faire le tri des appels au téléphone du service 900.

Après examen du problème sur le plan déontologique et faisant abstraction de l'aspect financier, le Conseil national a émis le 21 juin 1986 l'avis ci-dessous:

"Le Conseil national a pris connaissance, lors de sa réunion du 21 juin 1986, de votre lettre du 12 mars dernier ainsi que de l'étude intitulée "Actualisation des problèmes de l'aide médicale urgente".

Etant donné la mission délicate et difficile qui incombe au préposé du service d'appel, le Conseil national est d'avis que d'un point de vue déontologique, il convient d'envisager des garanties maximales et ceci tant sur le plan de la connaissance professionnelle que de celui de l'aptitude de l'interlocuteur à communiquer.

L'impact budgétaire de cette position sera évidemment important mais cet aspect relève d'un choix qui est plutôt politique".